



DELIBERATION N° 120/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 27
Nombre de Procuracy : 8
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote :
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Dominique BERTONI, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN, Sandrine JACQUES-GAÏL, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE, Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Axel RINO, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA,

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER↳ **Procuracy** à Gilles ADELSON, Ruth BIDIOU-CEPRIKA↳ **Procuracy** à Chester LEONCE, Claire CHINON↳ **Procuracy** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL↳ **Procuracy** à Dominique BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON↳ **Procuracy** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR↳ **Procuracy** à Xavier CLERVAUX, Phong LY↳ **Procuracy** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE ↳ **Procuracy** à Seedna DELAR

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Axel RINO

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu les articles L2224-5 et L5211-6 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la commission Attractivité des Territoires Ruraux du jeudi 8 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la commission Développement Economique du vendredi 17 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le mardi 21 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mercredi 22 septembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 1202021/CACL** relatif à l'approbation du plan de financement pour l'élaboration de la stratégie de développement local de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du **Rapport N° 120/2021/CACL** relatif à l'approbation du plan de financement pour l'élaboration de la stratégie de développement local de la CACL.

APPROUVE le plan de financement d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) pour l'élaboration de la stratégie de développement local de la CACL.

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE, le Président sur ces bases, à signer la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 septembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK